Sûreté et Ingénierie

CRITICITÉ AMONT

Évaluation des risques en amont des sites et des canaux

L'évaluation de la criticité amont des ouvrages et des canaux permet aux exploitants de quantifier de manière objective les risques auxquels le public est soumis. Cette démarche prend en compte la configuration de la retenue, la fréquentation du public, la gravité potentielle des situations et leur occurrence en exploitation. Elle permet une analyse comparative des sites et le traitement prioritaire des lieux où le risque est le plus élevé.

Élaborée en 2013, cette démarche complète l'analyse de la criticité aval.

LES APPORTS POUR LA SÛRETÉ HYDRAULIQUE

MAÎTRISER LES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION

- Identifier les risques à l'amont des ouvrages et retenues (berges instables, navigation dangereuse, aspiration à la prise d'eau...)
- Identifier les risques sur l'intégralité des linéaires des canaux (chutes, absence d'échappatoire...)
- Diminuer le nombre de situations susceptibles de mettre en difficulté des personnes

LE +

RÉGLEMENTATION

- Respecter les obligations du concessionnaire de l'ouvrage

JURIDIQUE

- Rappeler aux collectivités publiques leurs obligations de protection

PUBLIC

- Alerter au préalable et informer le public sur les zones à risques

copyright © EDF Bruno CONTY - Septembre 2014 - BS - 140537